



## Pole emploie droit csp

-----  
Par am22

Bonjour voici le problème a cause du covid19 je me sui vue licencié economique le 13/07/2020 jusqu'à la tout va bien je devais toucher 1550? par mois de chômage mes il me rester des ancien droit a 985? par mois environ 6 ou 7 mois ensuite je penser que je toucherais mes nouveaux droit suite à mon licenciement mes non l'état a décider de prolonger tout mes droit de ceux qui arriver en fin de droit moi compris il ya deux jour je reçois enfin une notification de pole emploie qui m'informe que j'ai droit à 273 jours en csp à hauteur de 52.02 par jours mes que il ne peuvent pas aller au-delà de mon contrat csp soit le 13/07/21 mes moi je n'ai jamais demander la prolongation de mes anciens droit qui n'étais pas a mon avantage donc il serait normal que pole emploie m'indemnise a hauteur de 273 jours car j'ai travailler pour avoir c'est droit mes eux me dise qu'il contacte le service juridique afin de me donner une réponse je pense saisir un avocat spécialisé dans le droit pole emploie car pour moi cela est inacceptable merci d'avance de vos réponse ClDt .